

BULLETIN SPÉCIAL

COVID-19 – Numéro 16

- Diffusé le 22 avril 2020 à 18 h 35

MESURES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR SOUTENIR LES ÉTUDIANTS TOUCHÉS PAR LA COVID-19 ET PRÉCISIONS QUANT AU REPORT DES PAIEMENTS DE TPS/TVQ

Madame,
Monsieur,

Le gouvernement du Canada a annoncé aujourd'hui qu'il mettrait sur pied plusieurs mesures afin d'aider les étudiants qui sont affectés par la COVID-19.

De plus, vous trouverez ci-dessous certaines précisions concernant les paiements de la TPS/TVH et de la TVQ.

N'hésitez pas à contacter l'un des fiscalistes ou associés de Mallette de votre région parmi nos 30 bureaux pour de plus amples renseignements : mallette.ca/nous-joindre

MALLETTE

Avec vous, là où ça compte



AIDE AUX ÉTUDIANTS ET AUX NOUVEAUX DIPLÔMÉS TOUCHÉS PAR LA COVID-19

Le gouvernement fédéral a annoncé aujourd'hui des mesures de soutien globales de presque 9 milliards de dollars destinés aux étudiants de niveau postsecondaire et aux nouveaux diplômés. Veuillez noter que ces mesures sont uniquement au stade préliminaire et que très peu de détails sont actuellement connus les concernant. Les mesures annoncées aujourd'hui sont les suivantes :

MESURES D'AIDES FINANCIÈRES RELATIVES AUX EMPLOIS D'ÉTÉ

L Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUÉ)

Cette mesure proposée aiderait les étudiants et les nouveaux diplômés qui ne sont pas admissibles à la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Cette prestation fournirait 1 250 \$ par mois aux étudiants admissibles ou 1 750 \$ par mois aux étudiants admissibles ayant des personnes à charge ou un handicap. Cette prestation serait disponible du mois de mai jusqu'au mois d'août 2020.

L Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant

Cette nouvelle bourse d'études permettrait aux étudiants qui effectueront du bénévolat dans leur communauté durant la pandémie de COVID-19 d'obtenir jusqu'à 5 000 \$ aux fins de leurs études à l'automne. Plus de détails suivront.

L Programme fédéral visant l'emploi, le développement et la jeunesse

Le gouvernement fédéral a également annoncé son intention d'élargir le programme fédéral actuel visant l'emploi, le développement et la jeunesse. Cela devrait créer jusqu'à 116 000 emplois et stages cet été et au cours des prochains mois, afin d'aider les étudiants à trouver un emploi.

MESURES CONCERNANT LE RETOUR AUX ÉTUDES À L'AUTOMNE

Le gouvernement fédéral a également annoncé qu'il mettra en place les mesures suivantes :

L Bourse d'études canadiennes 2020-2021

L'intention est de doubler les Bourses d'études canadiennes pour tous les étudiants admissibles en 2020-2021, jusqu'à un montant de 6 000 \$ pour ceux qui étudient à temps plein et jusqu'à 3 600 \$ pour ceux qui étudient à temps partiel. Les bourses destinées aux étudiants ayant des personnes à charge et aux étudiants ayant une incapacité permanente devraient également être doublées.



Pour les étudiants du Québec, ceux-ci ne sont pas éligibles à la bourse d'études canadiennes puisque le gouvernement provincial a son propre Programme de prêts et bourses. Le gouvernement fédéral va transférer les sommes au gouvernement provincial, qui n'a pas annoncé s'il mettrait sur pied une mesure semblable pour l'instant.

L Élargissement de l'admissibilité à l'aide financière fédérale

Cette mesure vise à élargir l'admissibilité à l'aide financière fédérale pour les étudiants en éliminant les contributions attendues des étudiants et des conjoints d'étudiants en 2020-2021. Pour plus de précisions, les revenus des étudiants et de leurs conjoints ne seraient pas tenus en compte lors de l'établissement de leurs besoins d'aide financière fédérale. Le gouvernement provincial n'a pas confirmé pour l'instant s'il mettrait en place une mesure similaire.

L Bonification du Programme de prêts d'études canadiens

Le gouvernement fédéral a annoncé son intention de bonifier le Programme de prêts d'études canadiens en augmentant le montant hebdomadaire maximal pouvant être offert aux étudiants en 2020-2021. Ce montant passera de 210 \$ à 350 \$.

L Prolongation des bourses d'études supérieures en recherche et les bourses doctorales fédérales qui arrivent à échéance

Il a été annoncé que les bourses d'études supérieures en recherche et les bourses postdoctorales du gouvernement fédéral qui arrivent à échéance seraient prolongées. De plus, les subventions fédérales de recherche afin d'appuyer les étudiants et les boursiers de recherche postdoctorale seraient pour leur part augmentées. Le gouvernement compte également améliorer les opportunités d'emploi, par l'entremise du Centre national de recherches du Canada, pour les étudiants de 3e cycle ainsi que pour les détenteurs d'une bourse de recherche postdoctorale.

L Augmentation de l'aide fondée sur les distinctions et destinée aux étudiants des Premières Nations, Inuits et de la Nation métisse

Par cette mesure, l'aide actuelle, fondée sur les distinctions et destinée aux étudiants des Premières Nations, Inuits et de la Nation métisse qui poursuivent des études postsecondaires, serait augmentée en accordant 75,2 millions de dollars de plus en 2020-2021.

Nous vous rappelons que l'admissibilité à toutes ces aides et les conditions y afférant ne sont pas connues présentement et seront annoncées postérieurement.



REPORT DU PAIEMENT DE LA TPS/TVH ET DE LA TVQ

Le 27 mars dernier, les gouvernements ont annoncé que la date limite pour effectuer les paiements relatifs aux déclarations de TPS/TVH et de TVQ devant être produites dans la période du 27 mars 2020 au 1^{er} juin 2020 inclusivement est reportée au 30 juin 2020. Il en est de même pour les versements d'acomptes provisionnels devant être effectués pendant cette période.

Par contre, certaines entreprises qui ont utilisé cet allègement ont quand même reçu des avis de cotisation sur lesquels des intérêts sont imposés. Il semblerait que ces intérêts soient ajoutés automatiquement par les systèmes informatiques de Revenu Québec (RQ) et ne tiennent pas compte des allègements annoncés.

Pour l'instant, afin de faire annuler les intérêts chargés, RQ suggère aux entreprises concernées de produire le formulaire FP-4288 *Demande d'annulation ou de renonciation à l'égard d'intérêts ou de pénalités relatifs à la TPS/TVH et à la TVQ, ou à l'égard de frais relatifs à la TVQ*. RQ indique également d'inscrire COVID-19 comme circonstance particulière justifiant la demande d'annulation des intérêts. Nous vous suggérons d'attendre la fin de la période de report pour faire une seule demande afin d'y inclure tous les intérêts et pénalités qui pourraient avoir été ajoutés à votre dossier.